

Carte Action L'Assomption

Pour vous procurer la carte Action L'Assomption, vous devez présenter une pièce d'identité valide avec photo et une preuve de résidence.

Pièces d'identité avec photo acceptées :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance-maladie
- Carte étudiante
- Passeport

Preuves de résidence acceptées :

(documents récents, datés d'au plus 1 an)

- Permis de conduire
- Facture de service public (électricité, gaz, téléphone) où apparaît l'adresse
- Chèque d'allocation familiale
- Chèque d'assurance-emploi, d'aide sociale, de solidarité sociale ou de la Sécurité de la vieillesse
- Compte de taxes municipales ou scolaires
- Carte d'un établissement scolaire avec adresse
- Bulletin scolaire et relevé de notes daté
- Bail

Pièces non acceptées :

- Carte d'hôpital
- Carte professionnelle (carte d'affaires)
- Inscription à l'annuaire téléphonique
- Correspondance personnelle

Durée :

Votre carte Action L'Assomption est valide pour deux ans. Vous devez présenter à nouveau une pièce d'identité et une preuve de résidence pour la renouveler.

Veillez noter que la Bibliothèque Christian-Roy vérifiera la preuve de résidence une fois l'an, à la date anniversaire de l'abonnement.